République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du mardi 24 juin 2025

Délibération N° DE_2025_022

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 19/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Alexandre GELY, Chloé PRIETO, Jean-Christophe DELPUECH, Yannick ROUX, Gaëlle TICHIT
Représentés :
Absents :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Charles DAUBAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Motion de défense du volontariat et de notre modèle de sécurité civile

M. le maire lit le courrier concernant la motion de défense du volontariat et du modèle de sécurité civile français (ci-joint en annexe) transmis par l'union départementale des Sapeurs-Pompiers de Lozère prise le 22 mai 2025 et signée par les représentants des départements de l'Union Régionale des Sapeurs -Pompiers du Sud-Méditerranée.

Le document est une motion de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers du Sud-Méditerranée (URSM) visant à défendre le volontariat et le modèle de sécurité civile en France. Il exprime des préoccupations face à une société en mutation, marquée par la violence et le manque de solidarité, et dénonce les attaques institutionnelles contre le volontariat.

Ce document met en avant l'importance du volontariat sur lequel repose en grande partie la sécurité civile et le statut des SVP assimilés à des volontaires et bénévoles et non comme des travailleurs.

Monsieur le maire propose de soutenir cette motion de défense du volontariat et du modèle de sécurité civile, exprimant des préoccupations sur la violence sociétale et appelant à la protection et à la reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres,

Adopte la motion de défense du volontariat et du modèle de sécurité civile français présentée en annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

le 26 juin 2025

Le Secrétaire de séance

Charles DAUBAN

pour extrait certifié conforme
Le Maire

Jean Louis VAYSSIER

MAIRIE DE LES SALCES (Lozère)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025
Date de reception de l'AR: 26/06/2025
048-214801870-DE_2025_022-DE
A G E D I